

**Décision n°2025-82**

Nature : Commande Publique (1.7.7)

**Marché n°24A002 : Travaux de démolition partielle, reconstruction et rénovation  
des gymnases du Parc sportif****Lot n°9 : Menuiseries extérieures  
Avenant n°1**

Le Maire de Francheville,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,**VU** la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),**VU** la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire ATELIER DE LA PASSERELLE située 3 rue de la Quarantaine à Lyon (69005),**VU** la délibération n°2024-05-01 en date du 23 mai 2024 portant attribution du lot n°9 Menuiseries extérieures à l'entreprise LOFOTEN, située ZA des Andrés – 1 Rue de la Manse à BRINDAS (69126) pour un montant de 419 055,65 € HT soit 502 866,78 € TTC (TVA 20 %),**VU** les articles R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique permettant les modifications de faible montant dans la limite de 15 % pour les marchés de travaux,**CONSIDÉRANT** les aléas rencontrés depuis le démarrage du chantier et les plus-values importantes devant être supportées par le maître d'ouvrage, des arbitrages politiques ont été pris dans l'objectif de maîtriser l'enveloppe budgétaire du projet,**CONSIDÉRANT** le souhait du maître d'ouvrage de supprimer les prestations de dépose des menuiseries extérieures existantes et de pose de nouvelles menuiseries extérieures de la salle Ballon,**DÉCIDE****ARTICLE 1** : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Suppression des prestations de dépose de l'existant et pose de nouvelles menuiseries extérieures de la salle Ballon	- 34 567,59 € HT
<b>Total HT</b>	- <b>34 567,59 € HT</b>
<b>Total TTC</b>	- <b>41 481,11 € TTC</b>

**ARTICLE 2** : Ces modifications entraînent une moins-value de 34 567,59 € HT soit 41 481,11 € TTC (TVA 20%).

**ARTICLE 3 :** Le marché de travaux du lot n°09 « Menuiseries extérieures » s'élève désormais à 384 488,06 € HT soit 461 3850,67 € TTC, ce qui représente une diminution de 8,25 % par rapport au montant d'attribution.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**Fait à Francheville, le 17 juin 2025**

**Claire POUZIN  
Maire de Francheville**

